

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 20 juin 2023

le Conseil d'Administration s'est réuni le 26 juin 2023

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. DUFILS , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THOMAS (La Chaudière)

Excusés :

M. ARRIVE , M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme THEVENY (UDAF) (mandataire : M. LUCAS)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_112

Approbation de l'affectation des résultats 2022 - EHPAD Pierre Bérégovoy, La Quincampoise et la Sérénité

Par délibération en date du 26 juin 2023, le Conseil d'Administration a approuvé les résultats des États Réalisés de Dépenses et de Recettes (E.R.R.D.) 2022 des budgets annexes des trois EHPAD du C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin.

L'instruction budgétaire et comptable M22 prévoit que le Conseil d'Administration doit délibérer sur la proposition d'affectation de ces résultats.

Les résultats 2022 et les cumuls des résultats reportés sont les suivants :

Budgets	Résultats 2022	Reports à nouveau	Résultats de clôture
Pierre Bérégovoy	- 29 100.42 €	0.00 €	- 29 100.42 €
La Quincampoise	205 429.49 €	- 18 064.80 €	187 364.69 €
La Sérénité	50 134.80 €	0.00 €	50 134.80 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les propositions d'affectation de résultats suivantes :

EHPAD Pierre Bérégovoy :

Affectation d'un résultat d'un montant de -29 100,42 € : reprise sur la réserve de compensation au compte 1068634.

EHPAD La Quincampoise :

Affectation d'un résultat d'un montant de + 187 364.69 € :

- en réserve de compensation au compte 1068634 pour un montant de + 137 364.69 €

- en réserve d'investissement au compte 10682 pour un montant de

EHPAD La Sérénité :

Affectation d'un résultat d'un montant de + 50 134.80 € :

- en réserve de compensation au compte 1068634 pour un montant de + 20 134.80 €
- en réserve d'investissement au compte 10682 pour un montant de + 30 000.00 €

Par ailleurs, suite à la signature du CPOM, il convient pour chaque budget EHPAD de transférer le solde des comptes de compensation 1068631 (Hébergement) et 1068632 (Dépendance et Soins) sur le compte de réserve de compensation 1068634 (EHPAD sous CPOM). Les montants transférés sont les suivants :

Budgets	Solde au 01/01/2023 Compte 1068631	Solde au 01/01/2023 Compte 1068632	Total à transférer au compte 1068634
Pierre Bérégovoy	135 665.59 €	251 181.56 €	386 847.15 €
La Quincampoise	31 070.54 €	257 205.95 €	288 276.49 €
La Sérénité	59 373.49 €	181 994.38 €	341 367.87 €

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL